

VENDREDI
16 JUIN 2023

LES ANNONCES

27

LÉGALES

Tarifification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

VENTES ET ADJUDICATIONS

VENTES JUDICIAIRES

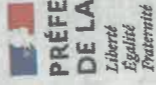
Mairie d'ECUEIL
13 GRANDE RUE - 51500 ECUEIL
tel:03.26.49.74.00
mairie.ecueil@wanadoo.fr

ADJUDICATION DROIT DE CHASSE

Le droit de chasse sur les propriétés communales dites "les pais d'Ecueil", d'une contenance de 70 hectares, sera loué par adjudication publique pour une période de 6 années consécutives le:
MARDI 4 JUILLET 2023 à 18 HEURES à la Mairie.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



**PRÉFET
DE LA MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la Société **NEOEN SA** en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le territoire des communes de Maignicourt-Goncourt et d'Orconte

Une enquête publique est ouverte du **lundi 12 juin 2023, à partir de 10h00**, au mercredi **12 juillet 2023 inclus**, jusqu'à **19h30**, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-88-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société **NEOEN SA**, dont le siège social est situé à : 22 rue Bayard, 75008 PARIS, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le territoire des communes de Maignicourt-Goncourt et d'Orconte. A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 10 novembre 2022, sera déposée aux mairies de Maignicourt-Goncourt et d'Orconte où chacun pourra en prendre connaissance pendant 31 jours consécutifs, soit du **lundi 12 juin 2023, à 10h00**, au **mercredi 12 juillet 2023 inclus**, jusqu'à **19h30** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Maignicourt-Goncourt et de la mairie d'Orconte.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :
- en mairie de Maignicourt-Goncourt (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) / Publications / Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront, consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairies de Maignicourt-Goncourt et d'Orconte aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :
- par correspondance, à la mairie de Maignicourt-Goncourt (siège de l'enquête) et d'Orconte, à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-88-IC ;
- par voie électronique à : ddt-participations-public@mame.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le **mercredi 12 juillet 2023 à 19h30**.

Mme Brigitte NOEL, commandant fonctionnel honoraire, désignée en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, aux mairies de Maignicourt-Goncourt et d'Orconte aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le **lundi 12 juin 2023, de 10h00 à 13h30** ;
Mairie d'Orconte ;
- le **vendredi 23 juin 2023, de 16h00 à 19h00** ;
le **mercredi 12 juillet 2023, de 16h30 à 19h30** ;
la Direction départementale des territoires ou aux mairies de Maignicourt-Goncourt et d'Orconte.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou aux mairies de Maignicourt-Goncourt et d'Orconte.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société **NEOEN SA**. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :
- auprès de M. Romain FERROULLAT par courriel : romain.ferroullat@neoen.com ou par voie postale à la société **NEOEN SA**, dont le siège social est situé : 22 rue Bayard, 75008 PARIS.

- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse participations-public@mame.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 - Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 5 mai 2023
Pour le Préfet et par délégation
L'Adjoint au Chef du Service environnement
Signé : Flavien VAILLE

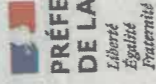


CONSULTEZ-NOUS à l'adresse indiquée ci-dessous pour connaître les modalités de consultation et les horaires d'ouverture des bureaux d'information publique de vos entreprises publiques.

Signature OPHELIU
03 26 50 50 66
03 26 50 50 72 - 03 13 47 73 02
Expert/Annonce légale
Le praticien de vos
entreprises publiques
pour plus d'infos, contactez-nous sur
www.legaleadunion.fr

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



**PRÉFET
DE LA MARNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de permis de construire déposée par la société **SAS URBA 380** en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Prouilly

Une enquête publique est ouverte du **vendredi 9 juin 2023, à partir de 14h00**, au **lundi 10 juillet 2023 inclus**, jusqu'à **17h00**, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-96-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société **SAS URBA 380**, dont le siège social est situé à : 75 allée Wilhelm Roentgen, CSA0935, 34961 MONTPELLIER Cedex 2, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Prouilly.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 4 novembre 2022, sera déposée à la mairie de Prouilly où chacun pourra en prendre connaissance pendant 32 jours consécutifs, soit du **vendredi 9 juin 2023, à partir de 14h00**, au **lundi 10 juillet 2023 inclus**, jusqu'à **17h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :
- en mairie de Prouilly (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) / Publications / Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront, consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie de Prouilly aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :
- par correspondance, à la mairie de Prouilly (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-96-IC ;
- par voie électronique à : ddt-participations-public@mame.gouv.fr. Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le **lundi 10 juillet 2023 à 17h00**.

M. Fabrice DELAIRE, officier supérieur de l'armée de terre retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siègera, à la mairie de Prouilly, aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- le **vendredi 9 juin 2023, de 14h00 à 17h00** ;
le **samedi 24 juin 2023, de 9h00 à 12h00** ;
le **lundi 10 juillet 2023, de 14h00 à 17h00** ;
la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Prouilly.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie de Prouilly.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société **SAS URBA 380**. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :
- auprès de M. Thibault RUELLAN par courriel : thibault.ruellan@urbasolar.com ou par voie postale à la société **SAS URBA 380**, dont le siège social est situé : 75 allée Wilhelm Roentgen, CSA0935, 34961 MONTPELLIER Cedex 2 ;
- auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse participations-public@mame.gouv.fr, soit par voie postale à DDT 51 - Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme et planification (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 15 mai 2023
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de l'Unité procédures environnementales

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

CRÉATIONS/CONSTITUTIONS

SCI "NCGE"

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 12 juin 2023, il est constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : SCI.
Dénomination : NCGE
Siège social : 87 Faubourg de Châlons - 51300 VITRY LE FRANCOIS
Objet social :
- L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la cession de biens immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir locataire ou propriétaire.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS.
Capital social : 2 000 € divisé en 200 parts de 10 €.
Cession de parts sociales : Toute cession est soumise à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire prise à la majorité des 2/3 des voix exprimées.
Gérance : Monsieur Edouard GENE, demeurant 6 Grande Rue - 51320 SAINT QUEN ET DOMPROT et Mademoiselle Céline NAVARRO, demeurant, 87 Faubourg de Châlons - 51300 VITRY LE FRANCOIS, nommés pour une durée illimitée avec pouvoir général d'engager la société envers les tiers.

Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce de REIMS
Pour avis,
La Gérance.

Plus de 20.000 appels d'offres en court
100% gratuit
Avec un email

transmarchés.com
le plus complet du web
pour les BTP, TPE, PME, artisans, collectivités

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS



NOTAIRES DE LA VALLEE

Société Civile Professionnelle au capital de 381.122,53 euros
Siège social : 3-5, rue du Général Louis Vainin - 51700 DORMANS
3 16 826 031 RCS REIMS

L'AGE du 05/06/2023 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 304,90 euros par appels en numéraire pour être porté de 381.122,53 euros à 381.427,43 euros. L'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt-deux euros et cinquante-trois centimes (381 122,53 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-sept euros et quarante-trois centimes (381 427,43 euros)

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de REIMS.

Pour avis
La Gérance

TOOSLA

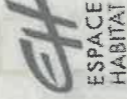
SA au capital de 598.665,68 euros
Siège Social : 24 rue des Compegnons 51550 Comontreuil
818 223 595 RCS REIMS

Aux termes des délibérations de la réunion du conseil d'administration, il a été approuvé la révocation de M. Eric Poncin de ses fonctions de Président Directeur Général de la société, avec effet immédiat à compter de ce jour, et il a été décidé de nommer M. Jean-François Bouchier demeurant Al Barati, résidence seventh heaven building B2, Apt AB 0621 Dubai (UAE) en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société pour la durée restant à courir à son mandat d'administrateur et M. Panayotis Staicos demeurant 23 rue du refuge 78000 Versailles en qualité de Directeur Général de la société pour une durée de 4 ans.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE - 90 000 EUROS



AVIS DE CONSULTATION

1 - MAITRE D'OUVRAGE :
ESPACE HABITAT S.A. H.L.M.
7, Avenue Leclerc
08013 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

2 - Procédure de passation : Procédure adaptée - consultation ouverte.
3 - Objet du marché :
Rénovation de 60 logements
59-69 rue Monseigneur Le Loutil
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

4 - Nature des lots :
Lot n° 1: MENUISERIES EXTERIEURES / FERMETURES
Lot n° 2: VMC / CHAUFFAGE
Lot n° 3: TE / PEINTURE
Lot n° 4: COUVERTURE / ZINGUERIE
Lot n° 5: SERRURERIE

5 - Délais d'exécution :
Le délai global est fixé à 11 MOIS dont 1 mois de préparation.

6 - Modalités d'obtention du dossier :
Les dossiers seront à télécharger gratuitement sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS. Il est recommandé aux candidats de ne pas télécharger le dossier de façon anonyme.

7 - Date limite de réception des offres :
Les candidats devront déposer leur offre sur le site www.espacehabitat.fr rubrique ESPACE HABITAT / MARCHES PUBLICS avant le **VENDREDI 07 JUILLET 2023 à 11h30**.

8 - Le Règlement de Consultation, joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.

9 - Délai de validité des offres : voir Règlement de Consultation.
10 - Renseignements complémentaires :
Les candidats sont invités à poser leurs éventuelles questions à partir du profil d'acheteur d'ESPACE HABITAT : www.espacehabitat.fr, rubrique ESPACE HABITAT puis MARCHES PUBLICS.

11 - Date d'envoi de l'AVIS de Publication : le MERCREDI 14 JUIN 2023

Une annonce légale à PUBLIER ?

sur

Contactez-nous au

03 26 50 50 66



l'union

FRANCE